S.P.S. - C.E.A.

Seysses, le 19 novembre 2026

Monsieur NICOLAS Christy
Secrétaire Général National du Syndicat
Pénitentiaire des Surveillants – C.E.A.
Tel : 06-95-06-48-50
sps.christy.nicolas@gmail.com

À

Monsieur le Ministre de la Justice,
Garde des Sceaux,
13, place Vendôme
75042 PARIS Cedex 01

Objet : **Revalorisation de la Prime de Sujétions Spéciales (PSS) et Statut de Policier Pénitentiaire pour tout le CEA. Demande d'ouverture de négociations indemnitaires**

Copie : Premier Ministre

Monsieur le Ministre de la Justice, Garde des Sceaux,

Alors que des mesures de revalorisation indemnitaire sont aujourd'hui envisagées au bénéfice des fonctionnaires de Police, le SPS-CEA souhaite vous interpeller sur la reconnaissance financière des risques auxquels sont quotidiennement exposés les personnels de l'administration pénitentiaire.

Notre démarche ne vise aucunement à opposer les différentes forces de sécurité. Nous considérons simplement que les personnels pénitentiaires, qui exercent des missions régaliennes essentielles dans des conditions particulièrement exigeantes, doivent bénéficier de la même considération de la part de l'État.

UNE PROFESSION CONFRONTÉE À UNE AGGRAVATION DES RISQUES

En 2024, plus de 32 000 faits de violences physiques et verbales ont été recensés à l'encontre des personnels pénitentiaires, dont plus de 5 300 agressions physiques.

À ces violences s'ajoutent désormais de nouvelles menaces. La multiplication des survols de drones, les trafics organisés, l'introduction d'armes et de produits stupéfiants ainsi que les pressions exercées par la criminalité organisée ont profondément modifié l'environnement sécuritaire de nos établissements.

Les menaces et les risques de représailles peuvent également dépasser les murs des établissements et toucher les agents jusque dans leur vie privée, voire celle de leurs familles.

La réalité de notre métier a considérablement évolué. Les responsabilités, les contraintes et la dangerosité auxquelles les personnels sont confrontés ne cessent de s'accroître.

UNE RECONNAISSANCE FINANCIÈRE QUI NE PEUT PLUS ATTENDRE

Depuis plusieurs années, la revalorisation de la Prime de Sujétions Spéciales se heurte notamment à l'argument de l'alignement sur l'indemnité de sujétions spéciales de la Police nationale, dont le taux de référence était fixé à 28,5 %.

Aujourd'hui, alors qu'une nouvelle évolution de cette indemnité est proposée pour les fonctionnaires de Police, le SPS-CEA considère qu'il serait incompréhensible que les personnels pénitentiaires restent une nouvelle fois à l'écart de cette dynamique.

…/…

La reconnaissance des risques professionnels ne peut être à géométrie variable. Les personnels pénitentiaires ne sauraient être oubliés alors même qu'ils assurent, dans des conditions particulièrement difficiles, la sécurité des établissements, la garde des personnes détenues et la protection de la société.

Face à cette réalité, le SPS-CEA revendique :

- **Le passage de la Prime de Sujétions Spéciales à 35 % pour les personnels de surveillance du CEA.**
- **L'ouverture immédiate de négociations indemnitaires visant également une revalorisation adaptée de la PSS pour l'ensemble des autres corps de l'administration pénitentiaire.**

Cette reconnaissance doit être pérenne et tenir compte de la réalité des missions, des contraintes statutaires et de l'évolution des risques auxquels les personnels sont exposés.

LA RECONNAISSANCE DE NOTRE PROFESSION DOIT AUSSI ÊTRE INSTITUTIONNELLE

Monsieur le Ministre, la reconnaissance des personnels pénitentiaires ne peut se limiter à une évolution indemnitaire.

Le SPS-CEA porte également une ambition de transformation profonde de notre administration, à travers la reconnaissance de la **Police pénitentiaire pour tous**, afin que l'ensemble des personnels concernés bénéficie d'une véritable reconnaissance institutionnelle, à la hauteur de ses missions et de ses responsabilités.

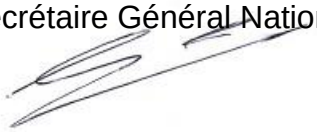
La revalorisation financière et cette évolution institutionnelle participent d'une même nécessité : reconnaître pleinement la place de l'administration pénitentiaire parmi les forces de sécurité de la République.

Les personnels pénitentiaires ne demandent pas à être davantage exposés pour être davantage reconnus. Ils demandent que les risques qu'ils encourent déjà, les responsabilités qu'ils assument et leur engagement quotidien soient enfin reconnus à leur juste valeur.

Le SPS-CEA vous demande donc de prendre une initiative concrète en engageant rapidement des négociations sur ces revendications et en nous précisant le calendrier envisagé pour leur mise en œuvre.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d’agréer, Monsieur le Ministre, l’expression de ma haute considération.

Christy NICOLAS
Secrétaire Général National



Site Internet : https://sps-cea.fr/ E-Mail : sps.christy.nicolas@gmail.com
Centre Pénitentiaire de Seysses, rue Danielle Casanova, BP 85, 31603 Muret Cedex